

**PROTOCOLE DE RELANCE DU SPORT ORGANISÉ - LE «AVANT» ET LE «APRÈS»**

	PROPRIÉTAIRE D'INSTALLATION			RESPONSABLE D'ACTIVITÉ		
	obligatoire	fortement recommandé	pour en faire plus	obligatoire	fortement recommandé	pour en faire plus
<b>ORGANISATEUR</b>						
Nommer une ou plusieurs personnes-ressources présentes sur les lieux et attirées au respect des mesures sanitaires.	x			x		
Nommer un gestionnaire du protocole à mettre en place.	x			x		
Limiter les échanges de papier et crayon au maximum tant lors de l'inscription que pour le partage d'information (documents électroniques et paiements en ligne privilégiés).	x		avoir un système de réservation en ligne	x		
Fournir de l'équipement de protection individuelle (EPI) pour les employés ou bénévoles (masque, visière, désinfectant, protection oculaire, plexis glace...).	pour les employés de l'installation			pour les employés et bénévoles		
Établir un protocole en cas d'écllosion qui doit inclure la remontée d'informations jusqu'à la fédération.				x		
Établir un protocole en cas d'écllosion comprenant une procédure d'isolement dans le cas où l'écllosion serait constatée sur place.	x					
Déterminer la capacité maximal d'accueil et afficher le nombre de personnes admises sur le site selon la capacité d'accueil des infrastructures, tant extérieures, qu'intérieures, ainsi que par espace spécifique (plateau, espace commun, vestiaire, douche, estrade, ...) de manière à respecter l'application stricte des mesures de distanciation physique et l'absence de contact entre les personnes.	x					
Établir des plages horaires d'accès à la pratique pour éviter les croisements et les rassemblements de personne et permettre une désinfection du matériel collectif utilisé.	x					
Définir des groupes d'entraînement respectant le nombre de personnes admises sur le site et les horaires d'accès spécifiés. Établir et contrôler un roulement de temps d'accès pour chaque groupe afin de s'assurer que les groupes ne se croisent à aucun moment et permettre la désinfection du matériel collectif utilisé.				x		
Tenir un registre des entrées dans les infrastructures lorsqu'applicable, ou de présence, avec minimalement le nom des personnes, leur numéro de téléphone, leur courriel, la date et les heures d'arrivées.		pour les activités libres		x		
Produire un questionnaire de santé sur les symptômes de la COVID à présenter pour chaque entrée (ex: questionnaire électronique d'auto-déclaration pour les employés ou d'auto-évaluation pour les pratiquants, affichage à l'entrée de l'infrastructure, questionnaire verbal...).	par affichage		questionnaire électronique	questionnaire verbal minimalement		
Placer des repères visuels et/ou des barrières physiques et/ou des sens de circulation unique pour respecter la distanciation (couloir mais aussi zone de pratique lorsque possible et vestiaire lorsque nécessaire) sans entraver le plan d'urgence d'évacuation et permettre une circulation fluide en tout temps.	x					
Distinguer des zones sécuritaires pour déposer les effets personnels des pratiquants.	x			en assurer le respect		
Placer des stations de lavage et de désinfection aux endroits stratégiques.	x					
Placer un affichage stratégique de rappel des consignes gouvernementales (port du masque, routine de lavage de main, distanciation...).	x					
S'assurer de connaître, de rappeler aux pratiquants et d'assurer l'application de l'ensemble des mesures et directives mises à jour pour une pratique sécuritaire.				x		communiqués courriels, site web, visioconférences
Limiter l'accès (nombre de personne et temps d'accès) aux vestiaires et aux douches selon les milieux, les pratiques et les normes sanitaires en place. Maintenir un bon entretien des lavabos et des toilettes disponibles.	x				aide à l'application	
<b>PARTICIPANT-ENTRAÎNEUR</b>						
<p><b>Respecter les consignes de la santé publique rappelées par le responsable de l'activité:</b></p> <p>Demeurer à la maison si l'on présente des symptômes, si l'on a reçu un résultat positif ou si l'on est considéré comme contact étroit d'un cas de covid-19.</p> <p>Éviter les déplacements non essentiels d'une région à l'autre ou d'une ville à l'autre.</p> <p>S'informer auprès de son club/équipe sur les mesures mises en place et ce qu'il faut faire pour les respecter.</p> <p>S'assurer d'avoir accès à du désinfectant à base d'alcool s'il n'y a pas d'accès à de l'eau et à du savon.</p> <p>Planifier la séquence de ses actions de manière à respecter en tout temps la distanciation physique de 2 mètres.</p> <p>Porter le masque en tout temps dans l'enceinte sportive en dehors de la pratique.</p> <p>Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro alcoolique en entrant dans le lieu de pratique et le répéter aussi souvent que nécessaire avant de débuter l'activité.</p> <p><b>De plus, veiller à :</b></p> <p>Compléter le questionnaire d'auto-évaluation le jour de votre pratique.</p> <p>Venir directement sur le site de pratique à l'heure indiquée par l'organisateur, en évitant les déplacements inutiles et le covoiturage.</p> <p>Venir autant que possible déjà habillé et équipé pour pratiquer.</p> <p>Limiter les accessoires ou équipements personnels à apporter au strict minimum.</p> <p>Apporter sa propre bouteille d'eau pleine pour combler sa consommation (pas d'accès aux fontaines d'eau) et un contenant pour ranger son masque.</p>						
<b>ACCOMPAGNATEUR</b>						
Respecter les consignes de la santé publique et les politiques de l'organisateur sur l'accès possible ou non aux infrastructures.						
Dans le cas d'une personne handicapée (ou autre clientèle vulnérable), un accompagnateur est autorisé au besoin à être présent durant la pratique. Il est recommandé que la personne handicapée détienne sa Carte d'accompagnement loisir (CAL) comme preuve du besoin d'accompagnement. Si la distanciation physique ne peut être respectée, l'accompagnateur doit porter un équipement de protection conformément au guide de la CNESST.						

**PENDANT LA PRATIQUE:** Se référer au protocole de la fédération.

	PROPRIÉTAIRE D'INSTALLATION			RESPONSABLE D'ACTIVITÉ		
	obligatoire	fortement recommandé	pour en faire plus	obligatoire	fortement recommandé	pour en faire plus
<b>ORGANISATEUR</b>						
Désinfecter le matériel et les surfaces utilisées après chaque pratique de groupe (mettre à disposition le matériel de désinfection nécessaire et voir à la mise en place d'une procédure à suivre).	selon l'appartenance du matériel			selon l'appartenance du matériel		
Limiter l'accès à l'entrepôt de matériel et assurer la désinfection du matériel avant son rangement.	x			x		
Aérer les espaces fermés lorsque possible.	x			x		
Interdire le flânage d'après pratique dans les installations et faire respecter le cadre horaire définis pour arriver et pour quitter les installations afin que les groupes de pratique ne se croisent pas.	x			x		
<b>PARTICIPANT-ENTRAÎNEUR</b>						
Retourner à son domicile directement après la pratique sans flâner et en évitant le covoiturage.						
Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro alcoolique avant de quitter le lieu de pratique et au retour à la maison.						
Éviter de prendre une douche sur place. Toutefois, si celles-ci sont disponibles, s'assurer de respecter la distanciation physique de 2 mètres. Les vestiaires et les douches ne doivent pas devenir des lieux de rassemblement.						
À la fin de l'activité, retirer les vêtements, les dossards ou autres, en disposer dans un sac et les laver avec le savon à lessive habituel.						
Désinfecter son matériel avant de le ranger.						
<b>ACCOMPAGNATEUR</b>						
Respecter les consignes de la santé publique et les politiques de l'organisateur sur l'accès possible ou non aux infrastructures.						